

DECLARATION DE PIEGEAGE

Etablie en application de l'article 11 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007

Le soussigné (identité du déclarant) :

NOM :

Prénom :

Adresse précise :

Agissant en qualité de :

Propriétaire Possesseur Fermier Président de société de chasse

ET DETENTEUR DU DROIT DE DESTRUCTION

déclare procéder ou

faire procéder par (identité et adresse du piégeur) :

N° d'agrément du piégeur (OBLIGATOIRE, sauf pour un piégeur qui utilise des pièges de type « boîte » ou « piège-cage » pour la capture de ragondins et de rats musqués) :

Commune de piégeage :

Période de piégeage (ne devant pas dépasser le 30 juin) :

DECLARATION établie en deux exemplaires ⁽¹⁾, le
(Date et signature)

WISE A LA MAIRIE DE (date, signature du Maire et cachet de la Mairie)

(1) Destination des deux exemplaires :

- le déclarant,
- la mairie pour AFFICHAGE